

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 27 novembre 2025

Nombre de conseillers

- En exercice : 26
- Présents : 19
- Votants : 23

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

En application de l'Ordonnance n° 2021-1310 et du Décret 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 novembre à 20 h 30, les membres du conseil municipal de Soullans légalement convoqués se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel ROUILLÉ, Maire.

Présents : MM. ROUILLÉ J-M., CHOUIN J-F., Mme GUILLET A-D., M. GUITTONNEAU P., Mme THOUZEAU J., MM. GUILBAUD L-M., RELET J-M., CROCHET B., BONNEAU R., LEROY D., BLANDINEAU M., Mmes CHEVRIER B., ROUXEL M., BERTAUD M-F., PAILLER A., MARTINEAU C., BAUDRY K., M. HERCBERG F., Mme ROUSSET C..

Absents : Mme JOLLY F. qui a donné pouvoir M. CHOUIN J-F., M. LIAIGRE T. qui a donné pouvoir à Mme PAILLER A., Mme BRILLET L. qui a donné pouvoir à Mme THOUZEAU J., Mme JAUFFRIT L. qui a donné pouvoir à Mme ROUSSET C.

Mme DILLET S., M. BERTHOMÉ F., M TESSIER P.

Désignation du secrétaire de séance (article L.2121-15 du Code Général des collectivités Territoriales (CGCT) crée par la loi 96-142 1996-02-21 JORF 24 février 1996). Karen BAUDRY a été élue secrétaire de séance

N°	Intitulé de la délibération	Approuvée
2025 – 79	Lotissement « Le Petit Bel Air » - délibération rectificative suite à erreur matérielle dans la délibération n° 2023.47 du 22 juin 2023	Oui à l'unanimité
2025 – 80	Acquisition de la parcelle AT 377 à titre gratuit – Lotissement « Le Petit Bel Air »	Oui à l'unanimité
2025 - 81	Lotissement « Résidence Les Ecoliers » - délibération rectificative suite à une erreur matérielle dans la délibération n° 2018.83 du 13 septembre 2018	Oui à l'unanimité
2025 - 82	Création d'un emploi d'agent des espaces verts	Oui à l'unanimité
2025 - 83	Participation au financement de la protection sociale complémentaire (PSC) volet « santé » - Procédure de labellisation	Oui à l'unanimité

2025.84	PROJET - Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) (non transmis à la préfecture)	Oui à l'unanimité
2025.85	PROJET - Indemnité spéciale de fonction et d'engagement des policiers municipaux (ISFE) (non transmis à la préfecture)	Oui à l'unanimité
2025 -86	Association SAT : subvention exceptionnelle 2025	Oui à l'unanimité
2025 - 87	Création de l'association « Le Bad des Hirondelles » : attribution d'une subvention	Oui à l'unanimité
2025 - 88	Comité de jumelage Soullans – Ledesma : dotation 2025	Oui à l'unanimité
2025 - 89	Convention d'objectifs et de financement	Oui à l'unanimité
2025 - 90	Acquisitions œuvres Charles Milcendeau et demande de subvention FRAM	Oui à l'unanimité
2025 - 91	Autorisation d'engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026	Oui à l'unanimité
2025 - 92	Tarifs municipaux 2026	Oui à l'unanimité
2025 - 93	Recrutement des agents contractuels : régularisation année 2025	Oui à l'unanimité
2025 - 94	Recrutement des agents contractuels pour l'année 2026	Oui à l'unanimité
2025 - 95	Rapport annuel sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement pour l'exercice 2024	Oui à l'unanimité
2025 - 96	Décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales	Prend acte

Le Maire
Jean-Michel ROUILLÉ

